

des Princes &c. Septemb. 1747. 179
& que quelques-uns étoient déjà revenus avec des prises.

On prend à *Naples* les mesures que de pareilles circonstances demandent, & afin que les Bâtimens Napolitains soient moins exposés aux prises des nouveaux ennemis qui viennent de se déclarer.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Des raisons qu'avoient le Roi de ne pas éloigner de *Madrid* la Reine Douairiere, d'abord après le décès du Roi Philippe V ne subsistent plus. Il lui a été notifié le 6. Juillet, que le séjour des Villes de *Toledo*, de *Valladolid*, de *Burgos* ou de *Sarragosse*, lui seroit plus convenable; qu'il dépendoit d'elle de choisir une de ces quatre Villes pour y établir sa résidence, & qu'en attendant qu'elle se fût déterminée sur le choix, elle pouvoit se rendre au Château de *St. Ildefonse*. La Reine Douairiere, qui par l'air de la Cour, avoit présente une telle notification, a d'abord fait répondre au Roi qu'elle seroit bientôt déterminée sur ce choix. Elle lui a fait depuis représenter, qu'elle regarderoit comme une marque de bonté de sa part, s'il vouloit bien lui permettre de passer l'Été à *St. Ildefonse*, & d'y avoir auprès d'elle l'Infant Cardinal, son fils, & l'Infante Dona Marie-Antoinette; qu'elle n'étoit pas encore déterminée sur la Ville qu'elle choisiroit pour sa résidence, mais qu'elle se détermineroit entièrement à cet égard pendant le séjour